Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

AV3
Projet éolien Des Neiges – Secteur sud sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier
6211-24-088

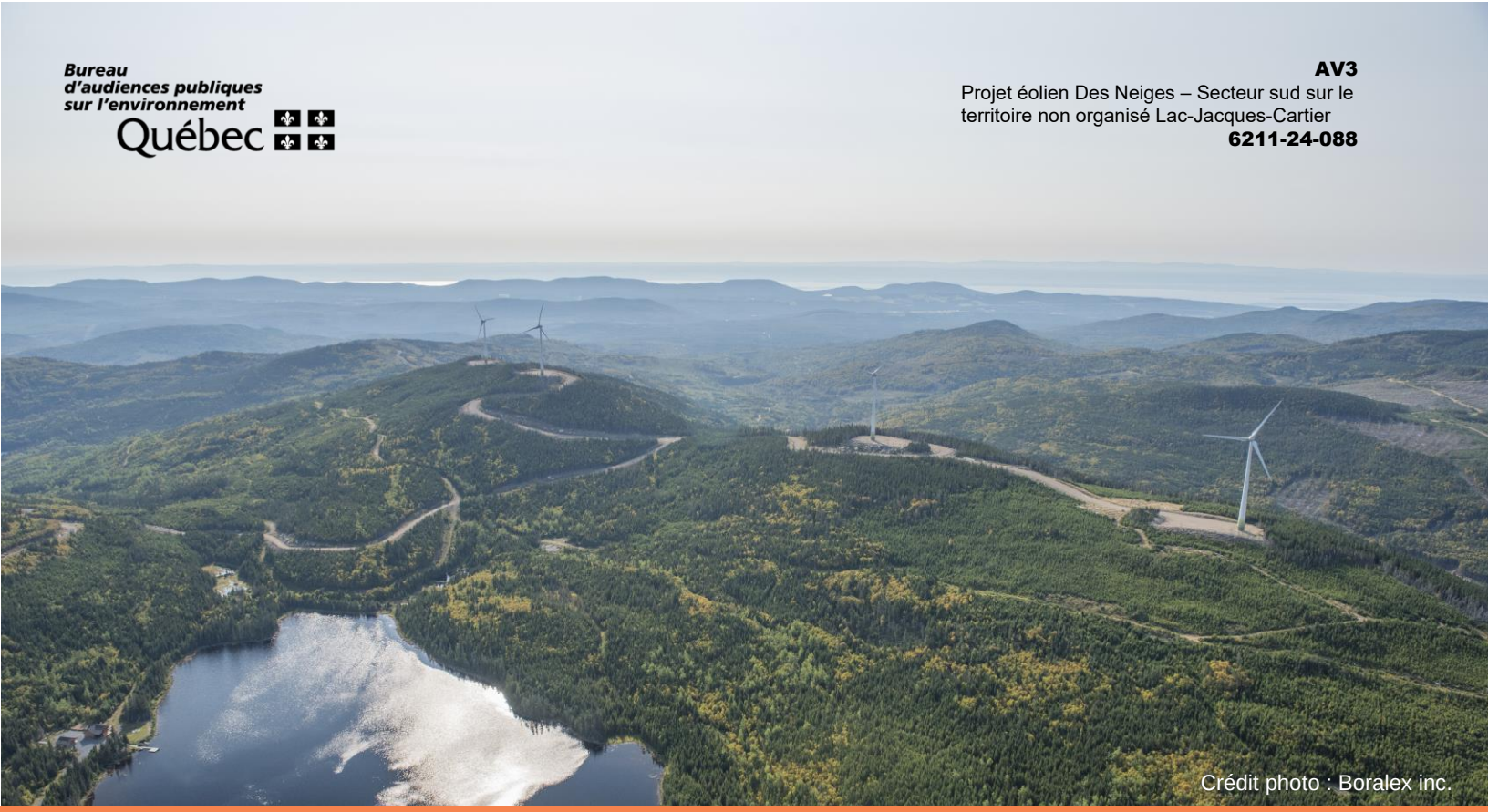

Crédit photo : Boralex inc.

Compte rendu de la période d'information publique

du 3 novembre au 4 décembre 2023

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Initiateur du projet : BVH1, s.e.n.c.

INFORMER CONSULTER ENQUÊTER AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier par la Société de projet BVH1, s.e.n.c.* a pris fin le 4 décembre 2023. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 octobre 2023 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré serait situé sur les terres privées du Séminaire de Québec, dans la région de la Capitale-Nationale. L'initiateur, la Société de projet BVH1 s.e.n.c. formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec, prévoit ériger de 60 à 80 éoliennes d'une puissance totale de 400 MW. Plus précisément, ce parc éolien se situerait sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier, administré par la MRC de La Côte-de-Beaupré, au sud des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4 et du parc éolien communautaire de la Côte-de-Beaupré.

Le coût du projet est évalué à environ 1 milliard de dollars et sa mise en service est prévue à la fin de l'année 2026. Les éoliennes seraient reliées entre elles par un réseau de chemins et un réseau électrique principalement souterrain. Un poste de raccordement ferait partie du projet et un bâtiment d'opération et de maintenance serait également construit.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques et des messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

- L'acceptabilité sociale
- La création d'une zone tampon de 3 km avec les limites du mont Sainte-Anne et l'optimisation de la configuration du parc pour enlever les 17 éoliennes placées dans cette zone tampon
- Les impacts sonores
- Les types de simulation sonores réalisées
- Les impacts visuels
- L'impact de la pollution lumineuse
- L'impact sur le secteur récréotouristique
- Les redevances pour les municipalités
- Le nombre d'éoliennes
- La puissance de chaque éolienne

- Les commentaires formulés par la SÉPAQ et RCR, le propriétaire du centre de ski du mont Sainte-Anne
- La construction de nouvelles lignes de transport sur la côte de Beaupré
- Le démantèlement des éoliennes et le recyclage des matériaux
- Le transport des marchandises pendant la construction et l'exploitation
- La justification énergétique du projet
- L'impact sur la valeur foncière des immeubles aux alentours
- Les retombées économiques pour les communautés, un atout pour la diversification économique
- Les recours possibles pour les citoyens après l'implantation du projet en cas de non-respect des engagements
- Les perspectives d'affaires après les 30 ans du contrat.

La webdiffusion en différé de la séance publique d'information est disponible sur le site Web du BAPE pour permettre à la population de prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu entre les citoyens et l'initiateur sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, il est apparu que la nation huronne-wendat de Wendake ainsi que les communautés innues d'Essipit et de Mashteuiatsh étaient susceptibles d'être touchées par le projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Un courriel offrant la possibilité d'ouvrir un centre de consultation au sein de chacune de ces communautés a été transmis le 6 novembre dernier. Cette option n'a finalement pas été retenue par les communautés.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Mercredi 22 novembre 2023
Lieu	Delta Mont Sainte-Anne, 500, boulevard du Beau Pré
BAPE : animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
BAPE : modération	Shirley Bishop, conseillère séniore en communication
Initiateur du projet	Société de projet BVH1, s.e.n.c.
Assistance en salle	63 personnes
Assistance en ligne	43 personnes
Durée	2 h 30
Nombre de questions posées	60

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un premier communiqué de presse a été publié le 3 novembre 2023 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 22 novembre 2023, date de la séance publique d'information.
- Un deuxième communiqué de presse a été publié le 3 novembre 2023 afin de convier les membres des médias à un breffage le 7 novembre 2023. Lors de sa présentation, le BAPE a abordé, entre autres, sa mission, ses rôles et l'implication des citoyennes et citoyens lors d'une période d'information publique sur un projet. Un rappel de ce communiqué fut diffusé le matin de la tenue du breffage médias.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *Twitter* et *LinkedIn* pour informer la population.

Facebook – 6083 abonnés – 6 publications et 2 diffusions

- Le BAPE a rejoint 498 personnes en moyenne par publication.

X – 3622 abonnés – 6 publications

- L'organisme a rejoint 242 personnes en moyenne pour chacune de ses 6 publications.

LinkedIn – 1179 abonnés – 2 publications

- L'organisme a rejoint 312 personnes en moyenne pour ses 2 publications.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré*, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 209 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré*, le BAPE a demandé à 9 municipalités touchées par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. Parmi celles-ci, les villes de Sainte-Anne-de-Beaupré, de Beaupré, et de Château-Richer, les municipalités de Saint-Tite-des-Caps, et de L'Ange-Gardien, ont relayé l'information, entre autres, sur leurs médias sociaux et leur site Web.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi qu'à la bibliothèque Aux Sources située au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	**Quotidien**
2 novembre 2023	Le Journal de Québec

Relations avec les médias

Les relations de presse

Le BAPE a tenu un breffage médias le 7 novembre à 10 h. À la suite de sa diffusion en direct, le breffage a été rendu disponible pour un visionnement en différé sur la page Facebook du BAPE et sur son site Web. Au total, ce sont 29 personnes qui l'ont consulté pendant la durée de la période d'information publique.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. Deux articles ont été publiés dans le *Journal de Québec* et le journal *24 heures*. Ces articles ont abordé notamment les répercussions du projet sur les activités et le potentiel récréotouristique de la station touristique Mont-Sainte-Anne, la quiétude des résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'existence d'une pétition exigeant la mise en place d'une zone tampon d'au moins 3 km entre les éoliennes et la ceinture du parc du Mont-Sainte-Anne.

Par ailleurs, *La Télévision d'Ici* (Côte-de-Beaupré - Île d'Orléans) a réalisé, le jour de la séance publique d'information, une entrevue avec la représentante d'un des partenaires du projet, Boralex. Les sujets abordés ont été entre autres la séance publique d'information, la description du projet, le nombre d'éoliennes, le calendrier de réalisation ainsi que les répercussions et mesures d'atténuation.

Québec, le 6 décembre 2023

Karine Lavoie

Karine Lavoie, conseillère en communication et chargée du dossier